



Programme d'éducation sur les fiducies

Curateur public du Manitoba
 155, rue Carlton
 Bureau 500
 Winnipeg (Manitoba) R3C 5R9
 Phone: 204-945-2700 or
 1-800-282-8069 ext. 2700

www.gov.mb.ca/publictrustee

Pour commencer : questions et réponses fréquentes

Q : Pourquoi devrais-je confier mon argent à une institution financière?

R : Pour des raisons de sécurité. L'argent que vous déposez dans une institution est protégé contre le vol, la perte et les incendies. Il est plus sûr de garder votre argent dans un compte que chez vous ou de porter du liquide sur vous. La plupart du temps, l'argent de votre compte est assuré.

Q : Comment choisir une institution financière?

R : Allez dans plusieurs établissements et faites des comparaisons. Les questions suivantes peuvent vous aider :

- Est-ce qu'il offre les services dont j'ai besoin?
- Est-ce que son emplacement est pratique pour moi?
- Est-ce qu'il a des guichets automatiques? Dans l'affirmative, est-ce qu'ils sont bien situés?
- Quels frais va-t-on me facturer?

Q : Quelle est la différence entre une banque et une caisse populaire?

R : La banque est une entreprise et la caisse populaire est une coopérative à but non lucratif qui appartient aux membres. Les deux sont assujetties à des lois fédérales et provinciales et elles sont réglementées pour que votre argent soit en sécurité. Elles proposent généralement des prêts, des cartes de crédit, des coffres, des services de placement ainsi que des comptes de chèques et des comptes d'épargne.



STOP! Lisez ce qui suit avant d'encaisser un chèque, surtout à l'un de ces points de vente spécialisé en encaissement de chèques.

Bien d'autres commerces encaissent les chèques et vendent des mandats. Cela inclut notamment les sociétés de financement, les points de vente spécialisés en encaissement de chèques, les maisons de prêt sur gage, les bureaux de poste, les magasins d'alimentation et les services télégraphiques. L'encaissement d'un chèque s'accompagne souvent de frais qui sont généralement beaucoup plus élevés que ceux qui sont pratiqués par une banque ou une caisse populaire. Si vous avez déjà un compte dans une institution financière ou prévoyez d'en ouvrir un, vous devriez encaisser ou déposer vos chèques à cet endroit.

Ouvrir un compte

Si vous voulez effectivement ouvrir un compte dans une banque ou une caisse populaire, sachez que :

- Vous aurez besoin d'au moins deux pièces d'identité pour ouvrir votre compte.
- Une pièce d'identité avec photo est ce qu'il y a de mieux.
- La pièce d'identité doit indiquer votre adresse actuelle.
- Vous aurez aussi besoin de votre numéro d'assurance sociale.

Le fait d'avoir les pièces d'identité nécessaires avec vous quand vous irez à la banque ou à la caisse populaire vous fera gagner du temps et facilitera les formalités pour ouvrir un compte.



Un(e) consommateur(trice) averti(e) peut obtenir à un prix raisonnable les services qui correspondent à ses besoins.

Choisir les services

Il vous faut ensuite décider le type de compte que vous voulez ouvrir. Cela dépend du genre de services que vous voulez, notamment :

- Une carte pour guichet automatique.
- La possibilité de faire des chèques.
- Des virements automatiques.

Les deux types de comptes les plus connus sont le compte de chèques et le compte d'épargne. La plupart des gens possèdent l'un de ces comptes pour leurs transactions quotidiennes et pour gérer leur argent. Le(la) représentant(e) de la banque ou de la caisse populaire pourra vous expliquer les caractéristiques de chaque type de compte et vous aider à choisir ce qui vous convient le mieux.

Vous voudrez peut-être aussi ouvrir plus d'un compte si vous souhaitez qu'une partie de votre argent serve à quelque chose de bien précis et si vous voulez que cet argent soit déposé dans un compte différent pour savoir exactement où vous en êtes.

Questions à poser

Informez-vous et n'ayez pas peur de poser des questions. Exemples de questions utiles :

- Quels sont les différents comptes que vous proposez et quelles sont leurs caractéristiques?
- Quels sont les frais de service?
- Quels sont les services que je peux obtenir à la succursale?
- Offrez-vous d'autres services, par exemple le service bancaire par téléphone ou en ligne? Faut-il payer des frais supplémentaires pour ces services?
- Est-ce qu'il y a une période d'attente pour les virements effectués par guichet automatique?

Rappelez-vous que la façon dont vous vous servez de votre compte de chèques et de votre compte d'épargne est révélatrice de votre personne et peut avoir des répercussions sur votre capacité à obtenir d'autres services comme un prêt ou une hypothèque.

À faire :

- Servez-vous toujours de vos comptes de façon responsable. Un compte bancaire est un privilège et non pas un droit.
- Servez-vous d'un compte de chèques pour vos opérations bancaires de tous les jours, car les transactions effectuées sur un tel compte coûtent généralement moins cher que celles d'un compte d'épargne.
- Demandez à votre employeur de virer automatiquement votre paye sur votre compte. Ce service est gratuit et vous économise du temps.
- Prévenez votre institution financière si vous changez d'adresse, d'employeur, etc.

À ne pas faire :

- Ne faites pas de chèque si vous n'avez pas d'argent dans votre compte. Cela peut détruire votre cote de crédit et on peut vous inculper pour infraction criminelle.
- Ne prêtez jamais votre carte bancaire. C'est vous qui êtes responsable de tout ce qui arrive à votre compte.

Programme d'éducation sur les fiducies

Curateur public du Manitoba
155, rue Carlton
Bureau 500
Winnipeg (Manitoba) R3C 5R9

Tél. : (204) 945-2700 ou
1 800 282-8069, poste 2700

www.gov.mb.ca/publictrustee